

Délibération n°21.05

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
02 novembre 2022

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
16 novembre 2022

**Objet : Rapports sur le Prix et la
Qualité des Services publics
(RPQS) d'eau potable et
d'assainissement sur le territoire
de RLV – exercice 2021 :
RPQS de l'assainissement
collectif et de l'assainissement
non collectif du Syndicat
Intercommunal
d'Assainissement de la Région
Est de Clermont (SIAREC) pour
l'exercice 2021**

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 08 novembre,
le conseil communautaire, convoqué le 02 novembre 2022
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Pierre PECOUL, Premier Vice-
Président.

PRESENTS

M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY
Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles,
Mme CACERES Marie, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING
Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M
DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT
Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel,
M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M
IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET
Fabrice, M MAGNOUX André, M MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M
MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme
PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M
REGNOUX Marc, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M
VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**
Mme GRENIER Arlette, Mme PALASSE Brigitte, M ROULIN Franck,
suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BONNICHON Frédéric a donné pouvoir à M MELIS Christian,
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M VERMOREL Pierrick,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à Mme VEYLAND
Anne,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à M DUPONT Laurence,
- Mme VAUGIEN Evelyne a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières,
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire
suppléante,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de Charbonnière
les Varennes, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, conseillère
communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur
Morge, remplacé par M ROULIN Franck, conseiller communautaire
suppléant.

Absents :

- M BEAURE Nicolas,
- M CARTAILLER Philippe,
- M CHAUVIN Lionel,
- Mme ROUSSEL Sandrine.

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Mr Jean-Pierre BOISSET

Rapport n°21.05 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de RLV – exercice 2021 :
RPQS de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont (SIAREC) pour l'exercice 2021

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dite « loi Ferrand »,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5 et D.2224-3 relatifs aux modalités d'établissement et de transmission du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des services de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif,
Vu la délibération n° 04CS_29_09_22 du 29 septembre 2022 du SIAREC adoptant les RPQS de l'exercice 2021,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement du 3 novembre 2022,

Considérant qu'en application du principe de représentation-substitution permettant à la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV) de se substituer à ses communes membres au sein du SIAREC, syndicat préexistant au transfert de compétences :

- au titre de la compétence assainissement collectif pour les communes de Chavaroux, Malintrat, les Martres-d'Artière et Lussat ;
- au titre de la compétence assainissement non collectif pour les communes de Chavaroux, Malintrat, les Martres-d'Artière et Lussat ;

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement, et à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte des rapports annuels ci-annexés du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021,**
- **De donner tout pouvoir à son Président pour assurer la bonne exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 09 novembre 2022***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand

Assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	6
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	6
2.2. RECETTES	7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	8
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :
 - Contrôle des installations
 - Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations
 - Réhabilitation des installations
 - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Billom, Bongheat, Chas, Chauriat, Chavaroux, Egliseneuve Près Billom, Espirat, Estandeuil, Fayet le Château, Glaine Montaigut, Isserteaux, Lempdes, Les Martres-d'Artière, Lussat, Malintrat, Mauzun, Montmorin, Mur-sur-Allier, Neuville, Pont-du-Château, Reignat, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint Dier d'Auvergne, Saint Jean des Ollières, Saint Julien de Coppel, Trézioux, Vertaizon.
- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : (tableau ci-dessous)

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Billom	08/06/2018
Bongheat	06/09/2005
Chas	04/09/2019
Chauriat	29/05/2007
Chavaroux	15/05/2008
Egliseneuve Près Billom	27/02/2009
Espirat	18/11/2005
Estandeuil	21/09/2019
Fayet le château	28/04/2006
Glaine Montaigut	21/08/2019
Isserteaux	28/09/2001
Lempdes	06/09/2007
Les Martres d'Artière	04/06/2008

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Lussat	02/06/2008
Malintrat	20/04/2007
Mauzun	-
Montmorin	2002
Mur sur Allier	06/06/2007 (Mezel) - 09/12/2009 (Dallet)
Neuville	31/03/2016
Pont du Château	27/02/2009
Reignat	-
Saint-Bonnet-lès-Allier	21/11/2008
Saint Dier d'Auvergne	08/05/2015
Saint Jean des Ollières	29/05/2009
Saint Julien de Coppel	21/02/2018
Trézioux	-
Vertaizon	01/03/2012

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 22/12/2020

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie simple**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 6 605 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 50 075.

	Ratio habitant/abonné	Nombre d'installations autonomes recensées par communes	Population desservie
Billom	1,75	49	86
Bongheat	2,41	115	277
Chas	1,89	2	4
Chauriat	2,04	8	16
Chavaroux	2,19	2	4
Eglise neuve Près Billom	2,16	220	475
Espirat	2,01	10	20
Estandeuil	2,42	183	443
Fayet le château	2,14	167	357
Glaine Montaigut	2,36	272	642

	Ratio habitant/abonné	Nombre d'installations autonomes recensées par communes	Population desservie
Isserteaux	2,18	181	394
Lempdes	2,10	7	15
Les Martres d'Artière	2,31	70	162
Lussat	2,04	21	43
Malintrat	2,20	20	44
Mauzun	2,13	0	0
Montmorin	2,48	167	414
Mur sur Allier	2,43	22	53
Neuville	2,16	165	356
Pont du Château	2,29	76	174
Reignat	2,38	24	57
Saint-Bonnet-lès-Allier	2,35	5	12
Saint Dier d'Auvergne	2,05	224	459
Saint Jean des Ollières	2,01	238	478
Saint Julien de Coppel	2,48	346	858
Trézioux	2,31	257	594
Vertaizon	2,21	76	168
Total		2927	6605

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 13,19 % au 31/12/2021.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Non
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 70 (100 en 2020). Au premier janvier 2021, Billom Communauté a transféré la compétence assainissement non collectif au SIAREC. Les contrôles de bon fonctionnement seront réalisés à partir de l'année 2022.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Tarifs en €	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Compétence obligatoire		
Contrôle de conception, d'implantation pour une installation neuve	60,00	60,00
Contrôle de conception, d'implantation pour une réhabilitation	0,00	0,00
Contrôle de bonne exécution des travaux pour une installation neuve et pour les réhabilitations	90,00	90,00
Contrôle diagnostic pour une installation existante	80,00	90,00
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente d'une habitation	120,00	120,00
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente d'un bâtiment industriel	-	240,00
Absence au rendez-vous	30,00	30,00
Refus de visite	majoration de 100% du prix du contrôle	majoration de 100% du prix du contrôle

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2021 est la suivante :

- Délibération du 22/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant le contrôle des installations neuves et existantes.

2.2. Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	800,00	-	800,00	11 760,00	-	11 760,00

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service		
Nombre d'installations neuves et existantes contrôlées depuis la création du service	296	2 927
Nombre d'installations existantes contrôlées depuis la création du service		
Nombre d'installations contrôlées non conforme nécessitant une réhabilitation sous 4 ans (priorité 1)	12	558
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (priorité 2)	144	936
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité (priorité 3)	121	339
Refus de visite	19	19
Taux de conformité en %	89,5	

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
ETAT NEANT	-

SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand

Assainissement collectif : Secteur DSP

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être

obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service	4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4. Nombre d'abonnés.....	5
1.5. Volumes facturés.....	6
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	16
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	16
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	17
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	17
2.1. Modalités de tarification.....	17
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	21
2.3. Recettes.....	25
3. Indicateurs de performance	26
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	26
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	27
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	29
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	30
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	30
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	30
4. Financement des investissements.....	32
4.1. Montants financiers	32
4.2. Etat de la dette du service	32
4.3. Amortissements.....	32
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	33
4.5. Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	34
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	35
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	35
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	35
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	36

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : secteur DSP
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Billom, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Espirat, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur-sur-Allier, Pont-du-Château, Pérignat es Allier, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint Julien de Coppel, Vassel, Vertaizon.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : (tableau ci-dessous) Non

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Billom	08/06/2018
Bouzel	2010
Chas	04/09/2019
Chauriat	29/05/2007
Chavaroux	15/05/2008
Espirat	18/11/2005
Lempdes	06/09/2007
Lussat	02/06/2008
Malintrat	20/04/2007
Martres d'Artière	04/06/2008
Mur sur Allier	06/06/2007 (Mezel) – 09/12/2009 (Dallet)
Pont du Château	27/02/2009
Pérignat-Es-Allier	29/10/2007
Saint-Bonnet-lès-Allier	21/11/2008
Saint Julien de Coppel	21/02/2018
Vassel	2005
Vertaizon	01/03/2012

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 3 juillet 2019 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par SPL**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/01/2021
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	- Fonctionnement, surveillance et entretien des installations - La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service - La continuité du service avec un service d'astreinte 24h/24
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des collecteurs, postes de refoulement, station de traitement des eaux usées
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des équipements électromécaniques
Prestations particulières	- Curage hydrodynamique - Traitement des boues

1.3. Estimation de la population desservir (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 41 900 habitants au 31/12/2021.

Communes	Ratio habitant/abonné	Nombre d'abonnés assainissement collectif 2021	Population desservie (valeur arrondie)
Billom	1,75	2 734	4 785
Bouzel	2,21	316	698
Chas	1,89	199	376
Chauriat	2,04	857	1 748
Chavaroux	2,19	221	484
Espirat	2,01	216	434
Dallet (Mur sur Allier)	2,03	715	1 451
Lempdes	2,10	4 255	8 935
Lussat	2,04	450	918
Malintrat	2,20	523	1 151
Martres d'Artière	2,31	902	2 084
Mezel (Mur sur Allier)	2,12	935	1 982
Pont du Château	1,90	5 771	10 965
Pérignat-Es-Allier	2,22	651	1 445
Saint Bonnet Les Allier	2,34	178	417
Saint Julien de Coppel	2,48	302	749
Vassel	2,03	136	276
Vertaizon	1,91	1 572	3 003
Total		20 933	41 900

Commentaire : Calcul : ratio habitant/abonné multiplié par le nombre d'abonné en assainissement collectif.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 20 933 abonnés au 31/12/2021.

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Billom	2 706	2 734	1,03%
Bouzel	315	316	0,32%
Chas	200	199	- 0,50%
Chauriat	827	857	3,63%
Chavaroux	218	221	1,37%
Espirat	210	216	0,47%
Lempdes	4 164	4 255	2,18%
Lussat	439	450	2,50%
Malintrat	516	523	1,35%
Martres d'Artière	871	902	3,56%
Mur sur Allier	1 606	1 650	2,74%
Pont-du-Château	5 534	5 771	4,28%
Pérignat-Es-Allier	623	651	4,50%
Saint-Bonnet-lès-Allier	178	178	0,00%
Saint Julien de Coppel	299	302	1,00%
Vassel	133	136	2,25%
Vertaizon	1 496	1 572	5,08%
Total	20 335	20 933	2,94%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 21 901.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 62,43 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,00 habitants /abonné au 31/12/2021.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 723 533	1 823 613	+ 5,81
Abonnés non domestiques	-	-	-
Total des volumes facturés aux abonnés	1 723 533	1 823 613	+ 5,81

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³
Import boues extérieures de STEU :	
Artonne	17,00
Chamat	34,00
Chas	70,00
Espirat	53,00
Joze	153,00
Les Ancizes	50,00
Luzillat	34,00
Ravel	68,00
St Agoulin	45,00
St Bonnet Près Orcival	24,00
St Dier d'Auvergne	17,00
St Genès du Retz	34,00
St Ignat	17,00
St Ours Les Roches	3,00
St Priest Bramefant	17,00
Thuret	68,00
Vitrac	12,00
Youx	11,00
Sous total Import boues extérieures de STEU	727,00
Sous total Import de matières de vidange	209,00
Total des volumes importés	936,00

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2021 (4 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et de transfert

Le réseau de collecte et de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 98,38 km de réseau unitaire hors branchements,
- 236,93 km de réseau d'eaux usées strictes hors branchements

de 335,31 km de réseau de collecte et de transfert dont 29,3% de type unitaire ;

- 15,91 km de conduite de refoulement,

Soit un linéaire total de 351,22 km de réseau de collecte, de transfert et de refoulement ;

- 7 301 regards de visites,
- 6 460 regards de branchements,
- 32 surverses,
- 164 déversoirs d'orage,
- 11 dessableurs,
- 26 postes de refoulement,
- 1 ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie de 2 500 m² de stockage et situé à la station d'épuration des Madeleines à Pont du Château.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

- STEU des Madeleines à Pont du Château d'une capacité de 30 000 EH,
- STEU des Varennes à Billom d'une capacité de 5 000 EH,
- STEU du Bourg de Bouzel d'une capacité de 600 EH,
- STEU du Bourg de Chas d'une capacité de 213 EH,
- STEU du Bourg d'Espirat d'une capacité de 500 EH,
- STEU St Julien de Coppel d'une capacité de 900 EH,
- STEU du Bourg de Vassel d'une capacité de 400 EH,

STEU N°1 des Madeleines
Code Sandre de la station : 0463284S0002

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service			01/01/2005									
Commune d'implantation			Pont-du-Château (63284)									
Lieu-dit			Les Madeleines									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			30 000									
Nombre d'abonnés raccordés			16 379									
Nombre d'habitants raccordés			33 161									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			6 000									
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 19/06/2012 et arrêté national du 22/06/2007									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				L'Allier					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅			24		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		94			
DCO			125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
MES			35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL			15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Ph					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt			2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			4	98	30	95	7	97	12,4	82	0,5	93

STEU N°2 des Varennes à Billom
Code Sandre de la station : 0463040S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				17/11/2008							
Commune d'implantation				Billom (63040)							
Lieu-dit				La Guelle							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5 000							
Nombre d'abonnés raccordés				2 734							
Nombre d'habitants raccordés				4 735							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				2 213							
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 18/07/2007								
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface				
			Nom du milieu récepteur				Ruisseau de l'Angaud				
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO5		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		91			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		78			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		92			
NGL		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		91			
Pt		1,5		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		92			
Charges rejetées pas l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Conformité (Oui/Non)		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui		3	99	27	94	5	98	8,6	85	0,8	87

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique. ⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Les seuils fixés ont été respectés pour l'ensemble des paramètres ainsi que pour le phosphore soit en termes de concentration ou de rendement.

STEU N°3 du Bourg de Bouzel
Code Sandre de la station : 0463049S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				28/04/2003							
Commune d'implantation				Bouzel (63049)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				600							
Nombre d'abonnés raccordés				316							
Nombre d'habitants raccordés				698							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				90							
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015								
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface				
			Nom du milieu récepteur				Fossé puis le Jauron				
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)			
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO			200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
Charges rejetées pas l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
Oui			15	93	58	84	4	97	-	-	-

STEU N°4 du Bourg de Chas
Code Sandre de la station : 0463096S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				01/08/1993								
Commune d'implantation				Chas (63096)								
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				213								
Nombre d'abonnés raccordés				199								
Nombre d'habitants raccordés				316								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				42								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Ruisseau le Bourbon puis le Jauron					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
DCO			200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
MES					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			50				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			18	90	74	79	28	77	-	-	-	-

STEU N°5 du Bourg d'Espirat
Code Sandre de la station : 0463154S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				01/05/1993								
Commune d'implantation				Espirat (63154)								
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500								
Nombre d'abonnés raccordés				216								
Nombre d'habitants raccordés				434								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				75								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Le Jauron					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
DCO			200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		50				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			46	78	167	64	67	71	-	-	-	-

STEU N°6 St Julien de Coppel
Code Sandre de la station : 0463368S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				04/09/2007								
Commune d'implantation				Saint-Julien-de-Coppel (63368)								
Lieu-dit				Contournat								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				900								
Nombre d'abonnés raccordés				302								
Nombre d'habitants raccordés				749								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				135								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Le Ranquet					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO			200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			8	95	57	81	10	86				

STEU N°7 du Bourg de Vassel
Code Sandre de la station : 0463445S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				25/04/2018							
Commune d'implantation				Vassel (63445)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				136							
Nombre d'habitants raccordés				278							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015								
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface				
			Nom du milieu récepteur				Fossé puis le Jauron				
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)			
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO			200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées pas l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
Oui			11	97	73	89	8	95	-	-	-

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration des Madeleines à Pont du Château (Code Sandre : 0463284S0002)	630,71	542,65
Station d'épuration des Varennes à Billom (Code Sandre : 0463040S0001)	81,50	62,90
Station d'épuration du Bourg de Bouzel (Code Sandre : 0463049S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Chas (Code Sandre : 0463096S0001)	0,73	2,82
Station d'épuration du Bourg d'Espirat (Code Sandre : 0463154S0001)	0,29	2,04
Station d'épuration St Julien de Coppel (Code Sandre : 0463368S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Vassel (Code Sandre : 0463445S0001)	0,00	0,00
Total des boues produites	713,23	610,41

Commentaire :

Les boues produites par l'agglomération d'assainissement de Pont du Château représentent 523,15 tMS en 2021.

D'autre part, la station des Madeleines reçoit des boues de stations extérieures au syndicat. La production de ces boues représente 19,5 tMS. Le volume global de boues produites sur l'année 2021 est donc de 542,65 tMS (523,15 tMS + 19,5 tMS).

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration des Madeleines à Pont du Château (Code Sandre : 0463284S0002)	420,00	576,00
Station d'épuration des Varennes à Billom (Code Sandre : 0463040S0001)	81,50	62,90
Station d'épuration du Bourg de Bouzel (Code Sandre : 0463049S0001)	0	0,00
Station d'épuration du Bourg de Chas (Code Sandre : 0463096S0001)	0,73	2,82
Station d'épuration du Bourg d'Espirat (Code Sandre : 0463154S0001)	0,29	2,04
Station d'épuration St Julien de Coppel (Code Sandre : 0463368S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Vassel (Code Sandre : 0463445S0001)	0,00	0,00
Total des boues produites	502,52	643,76

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**2.1 Modalités de tarification**

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	500 €	500 €
Participation aux frais de branchement	-	-
Redevances assainissement collectif	Voir les tableaux ci-dessous	

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Biffon, Chauriat, Chavaroux, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur sur Allier, Pont du Château, Saint bonnet es Allier, Vassel, Vertaizon.		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00 €	11,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0,65 €	0,65 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00 €	11,46 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0,57453 €	0,5986 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) HT	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³

Tarifs Bouzel		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	11,00	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,00	0,65
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,57453	0,59860
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,15	0,16

Tarifs CHAS		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	11,00	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,54	0,65
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,57453	0,59860
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%)	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,15	0,16

Tarifs Espirat		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	11,00	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,20	0,35
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,57453	0,59860
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%) ⁽²⁾	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,15	0,16

Tarifs Penhaat sur Allier		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (part SIAREC)		11,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ (part SIVOM ALBARET)	1,59	1,59
	Prix au m ³ (part SIAREC)	0,30	0,20
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,1003	0,10455
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%)	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,15	0,16

Tarifs Saint Julien de Coppel		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,55	0,65
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,00	11,46
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,57453	0,59860
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%)	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,15	0,16

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes

- Délibération du 22/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021.
- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type Billom, Chauriat, Chavaroux, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur sur Allier, Pont du Château, Saint bonnet es Allier, Vassel, Vertaizon.	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	78,00	78,00	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	89,00	89,00	0,00%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	18,69	19,15	2,43%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,69	38,35	4,51%
Total	205,63	210,64	2,43%
Prix TTC au m³	1,71	1,75	2,43%

Facture type Bouzel	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	120,00	78,00	-35,00%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	131,00	89,00	-32,06%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	22,89	19,15	-16,35%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,89	38,35	-6,22%
Total	251,83	210,64	-16,35%
Prix TTC au m³	2,10	1,75	-16,35%

Facture type CHAS	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	64,80	78,00	20,37%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	75,80	89,00	17,41%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	17,37	19,15	10,21%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	35,37	38,35	8,40%
Total	191,11	210,64	10,21%
Prix TTC au m³	1,59	1,75	10,21%

Facture type Espirat	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	24,00	42,00	75,00%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	35,00	53,00	51,43%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	13,29	15,55	17,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	31,29	34,75	11,04%
Total	146,23	171,04	16,96%
Prix TTC au m³	1,22	1,42	16,96%

Facture type Pérignat sur Allier	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	-	11,00	-
Part proportionnelle	226,80	214,80	-5,29%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	226,80	225,80	-0,44%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,19%
Part proportionnelle	12,04	12,55	4,23%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	23,04	24,01	4,21%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,67%
TVA	26,78	26,90	0,44%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,78	46,10	2,94%
Total	294,62	295,91	0,44%
Prix TTC au m³	2,45	2,46	0,44%

Facture type Saint Julien de Coppel	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle	186,00	78,00	-58,06%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	197,00	89,00	-54,82%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	11,00	11,46	4,18%
Part proportionnelle	68,94	71,83	4,19%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	79,94	83,29	4,19%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,66%
TVA	29,49	19,15	-35,07%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,49	38,35	-19,25%
Total	324,43	210,64	-35,07%
Prix TTC au m³	2,70	1,75	-35,07%

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au 01/01/2022 en €/m ³
Billom	1,71	1,75
Bouzel	2,10	1,75
Chas	1,59	1,75
Chauriat	1,71	1,75
Chavaroux	1,71	1,75
Espirat	1,22	1,42
Lempdes	1,71	1,75
Les Martres-d'Artière	1,71	1,75
Lussat	1,71	1,75
Malintrat	1,71	1,75
Mur-sur-Allier	1,71	1,75
Pérignat sur Allier	2,45	2,46
Pont-du-Château	1,71	1,75
Saint-Bonnet-lès-Allier	1,71	1,75
Saint Julien de Coppel	2,70	1,75
Vassel	1,71	1,75
Vertaizon	1,71	1,75

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	1 129 554,93	923 346,01	-18,25
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	192 090,00	125 750,00	-34,54
Recette contrôle de raccordement	10 140,00	15 000,00	47,93
Recette pour boues importées, location terrain, vente eau industrielle	6 400,00	3 509,50	-45,16
Total des recettes	1 338 184,93	1 067 605,51	-20,22

Commentaire :

Pour 2021, le reversement de l'acompte du 31/12/2021 d'un montant de 240 710,03 € par l'exploitant a été intégré sur l'exercice comptable 2022 du SIAREC.

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement régularisation	1 264 303,08	1 163 887,00	- 7,94
Recettes pour boues importées	3 424,00	(non communiqué)	-
Utilisation du renouvellement programmé	73 272,00	36 650,00	- 49,98
Total des recettes	1 340 999,08	1 200 537,00	-10,47

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 2 360 774,96 €.

Calculé comme suit :

1 823 613 m³ (volumes facturés) x 0,15 € (redevance de modernisation des réseaux de collecte) + 1 163 887,00 € (total des recettes de vente d'eau de l'exploitant) + 923 346,01€ (total des recettes de vente d'eau de la collectivité).

3. Indicateurs de performance**3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, 20 933 abonnés sont desservis pour 21 901 abonnés potentiels. Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **95,58 %**.

	2020	2021
	Taux de desserte en %	
Billom	90,63	95,58%
Bouzel	81,56	
Chas	97,56	
Chauriat	89,58	
Chavaroux	81,11	
Espirat	94,45	
Dallet (Mur sur Allier)	83,56	
Lempdes	88,45	
Lussat	87,40	
Malintrat	88,75	
Martres d'Artière	93,28	
Mezel (Mur sur Allier)	91,66	
Pérignat-sur-Allier	96,97	
Pont-du-Château	99,16	
Saint-Bonnet-lès-Allier	90,00	
Saint Julien de Coppel	98,03	
Vassel	89,33	
Vertaizon	96,07	
TOTAL		

Actuellement, les parcelles constructibles dans les PLU ont une superficie inférieure à 700 m². Nous avons pris comme base une superficie de terrain constructible de 400 m² pour calculer le taux de desserte 2021. Les surfaces constructibles ont été réactualisées avec les données des PLU et PLUi.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		66%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	86%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	-	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	39

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 39 pour l'exercice

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU des Madeleines de Pont du Château	1 850,0	100	100
STEU des Varennes de Billom	291,0	100	100

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU des Madeleines de Pont du Château	1 850,0	100	100
STEU des Varennes de Billom	291,0	100	100

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU des Madeleines de Pont du Château	1 850,0	100	100
STEU des Varennes de Billom	291,0	100	0

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	576,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	62,90
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	-
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,86
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		643,76

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

4. Financement des investissements**4.1 Montants financiers**

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers en € TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	935 244,61	974 916,80
Montants des subventions en €	656 951,06	284 191,40

4.2 Etat de la dette du service

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31/12/N (montant restant dû en €)		692 825,55	1 224 764,18
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	374 091,87	153 892,53
	en intérêts	44 137,87	11 563,51

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 977 061,02 €.

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnel des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Etude capacitaire de la STEU des Madeleines à Pont du Château	26 616,00
Etude diagnostique et schéma directeur de l'agglomération de Pont du Château	360 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement boulevard de la République à Billom	400 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue Cohalion à Billom	30 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue des Voûtes à Billom	130 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement du Fort à Chas	65 000,00
Extension du réseau d'assainissement rue du Château d'Eau à Lempdes	30 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement rue Fernand Raynaud à Lempdes	30 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Milan, rue Fernand Forest, rue de Fangeas à Lempdes	500 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement avenue de la Joselle à Malintrat	120 000,00
Extension du Chemin de Machal à Dallet (Mur sur Allier)	20 000,00
Mise en séparatif du réseau de l'avenue de Riom à Pont du Château	500 000,00
Mise en séparatif du village de Contournat à Saint Julien de Coppel	500 000,00
Réhabilitation rue des Noyers (D4) à Vertaizon	25 000,00

4.5 Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Automatisation de la vanne d'entrée et son remplacement PR la Marine à Pont du Château	2022	10 000,00
Mise en pression de l'armoire électrique du local de traitement de boue de la STEU des Madeleines à Pont du Château	2022	10 000,00
Etude capacitaire de la STEU des Madeleines à Pont du Château	2022	26 616,00
Etude diagnostique et schéma directeur de l'agglomération de Pont du Château	2022	360 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement boulevard de la République à Billom	2022	400 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue Cohalion à Billom	2022	30 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue des Voûtes à Billom	2022	130 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement du Fort à Chas	2022	65 000,00
Extension du réseau d'assainissement rue du Château d'Eau à Lempdes	2022	30 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement rue Fernand Raynaud à Lempdes	2022	30 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Milan, rue Fernand Forest, rue de Fangeas à Lempdes	2022	500 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement avenue de la Joselle à Malintrat	2022	120 000,00
Extension du Chemin de Machal à Dallet (Mur sur Allier)	2022	20 000,00
Mise en séparatif du réseau de l'avenue de Riom à Pont du Château	2022	500 000,00
Mise en séparatif du village de Contournat à Saint Julien de Coppel	2022	500 000,00
Réhabilitation rue des Noyers (D4) à Vertaizon	2022	25 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ETAT NEANT	-

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41 900
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	610,40
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,75
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] Espirat	1,42
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] Pérignat sur Allier	2,46
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,58 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	39
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (agglomération de Pont du Château)	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (agglomération de Billom)	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0